Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

du 22 mai 2025

Présents : David MAZARS, Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Marie-Laure FUGIT, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GUILLEMIN, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Noémie REBOUL, Elodie TROUCHE, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Patrick BOUSQUET (donne pouvoir à Céline TRUEL), Michèle BOUTONNET (donne pouvoir à Marc ANDRIEU), Patricia LAUR (donne pouvoir à Suzanne GINISTY).

Présents(es) : 15, **Représenté(s-es)** : 3, **Votant(s-es) :** 18.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1) **Acquisition de la parcelle A n°1069 à Lacassagne,**
2) **Délibération pour l'admission de titres en non-valeur,**
3) **Délibération pour l'approbation d'une convention de confection et portage de repas pour les établissements scolaires de la Commune,**
4) **Lancement de la consultation pour la rénovation énergétique des logements de l'ancien presbytère de Magrin,**
5) **Délibération pour la participation financière de la Commune aux travaux de câblage du secteur Lacassagne et étude complémentaire,**
6) **Délibération pour le montage des dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental et validation des plans de financement,**
7) **Adhésion à l'Association Départementale de « l'Union Nationale des propriétaires immobiliers 12 »,**
8) **Questions diverses.**

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 est approuvé sans modification.

1) Acquisition de la parcelle A n°1069 à Lacassagne :

M. Le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'aménagement sécuritaire effectués à Lacassagne, route des Quatre Vents.

Afin de les mener à bien, une acquisition de terrain a été négociée avec l'indivision ECHE sur la parcelle A 904 leur appartenant, acquisition de 9 m² par la commune portant le numéro A 1069.

Cette négociation a abouti à une acquisition à l'euro symbolique, les frais de bornage et de notaire étant supportés par la commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sans la voix de M. Le Maire qui ne prend pas part au vote car étant de la famille avec l'indivision ECHE :

• valide l'acquisition de la parcelle A 1069 à l'indivision ECHE, d'une surface de 9 m², acquisition à l'euro symbolique, les frais de bornage et d'acte notarié étant supportés par la Commune,

• indique que cette parcelle sera basculée dans le domaine public communal,

• mandate M. Le Maire-Adjoint pour signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette affaire.

2) Délibération pour l'admission de titres en non-valeur :

2-1) Budget Commune : admission de titres en non-valeur :

Le conseil municipal de la commune de Calmont, après avoir pris connaissance :

- des créances pour lesquelles sont sollicitées l'admission en non-valeur en raison du fait que toutes les voies de poursuite ont été épuisées ou que ces dernières n'ont pas produit d'effet, créances s'élevant à 608,55 €,

DÉCIDE l'admission en non-valeur des créances pour un montant de 608,55 Euros et charge M. Le Maire de comptabiliser ces sommes par l'ordonnancement d'un mandat au compte 6541.

2-2) Budget Assainissement : admission de titres en non-valeur :

Le conseil municipal de la commune de Calmont, après avoir pris connaissance :

- des créances pour lesquelles sont sollicitées l'admission en non-valeur en raison du fait que toutes les voies de poursuite ont été épuisées ou que ces dernières n'ont pas produit d'effet, créances s'élevant à 1 662,43 €,

DÉCIDE l'admission en non-valeur des créances pour un montant de 1 662,43 Euros et charge M. Le Maire de comptabiliser ces sommes par l'ordonnancement d'un mandat au compte 6541.

3) Délibération pour l'approbation d'une convention de confection et portage de repas pour les établissements scolaires de la Commune :

Approbation de la convention établie entre la société « LMCC », Les Mazelles, 12 120 COMPS LA GRAND VILLE et la Mairie de CALMONT :

Dans le cadre du renouvellement de la convention de confection et portage de repas, M. Le Maire informe que la Commune en charge du service cantine pour les trois établissements scolaires de la Commune a fait appel à des sociétés pour contracter ce service sur les années 2025-2026.

Après la réunion du mardi 20 mai 2025, M. Le Maire propose de retenir l'offre de la société « LMCC » qui s'engage à :

- Fournir 4 jours par semaine un repas complet chaud entre 10h00 et 11h45 sur les sites de Ceignac et Magrin,
- Fournir ses repas composé d'une entrée froide ou chaude, d'une viande et d'un légume, (d'un fromage 2 jours / semaine), d'un dessert ou d'un fruit,
- Le pain et les boissons seront fournis par la Mairie,

Le coût du repas est fixé à 3,65 € HT (TVA 5,5%) soit 3,85 € TTC. Soit 0,05 centimes d'euros augmentation.

M. Le Maire rappelle que le détail du fonctionnement de ce contrat fait l'objet d'une convention et propose aux membres du Conseil Municipal de la signer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les éléments de cette convention et mandate M. Le Maire afin qu'il signe ce document aux conditions décrites ci-dessus.

4) Lancement de la consultation pour la rénovation énergétique des logements de l'ancien presbytère de Magrin :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de rénovation énergétique des logements de l'ancien presbytère de Magrin composé de 3 appartements et pour lesquels quatre corps de métiers seront consultés :

- Lot n°1 : menuiseries extérieures
- Lot n°2 : plâtrerie – isolation
- Lot n°3 : électricité – ventilation
- Lot n°4 : chauffage – eau chaude sanitaire

Au vu d'un montant global inférieur à 100 000 €, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de consulter pour chaque lot trois entreprises, pour lesquelles les pièces rédigées par l'équipe de maîtrise d'œuvre (SICA HABITAT RURAL et ENERGIE CONSEIL) seront à remettre : Acte d'engagement, CCAP, CCTP, DPGF, Mémoire technique, plans, calendrier.

Cette consultation composée de 4 lots sera analysée selon les critères de prix 40% et 60% pour le mémoire technique.

M. Le Maire envisage de consulter les entreprises dans les prochains jours pour une analyse à partir du 20 juin. Le démarrage des travaux est prévu pour septembre. La durée du chantier est estimée à 12 semaines.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide la proposition de M. Le Maire consistant à lancer une consultation des entreprises sous la forme d'une procédure adaptée avec remise des pièces signées en vue de l'attribution des marchés travaux.

- mandate M. Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette affaire.

5) Délibération pour la participation financière de la Commune aux travaux de câblage du secteur Lacassagne et étude complémentaire :

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement du village de Lacassagne, route des quatre vents, des travaux d'amélioration esthétique des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public **sont nécessaires et seront intitulés Câblage Secteur Lacassagne**.

Pour ce faire, il a saisi M. Le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du **réseau électrique** Secteur Lacassagne est estimé à **71 089.88 € HT.**

La **participation** de la Commune portera sur les **30 %** du montant ci-dessus soit **21 326.96 €**, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise GMES SPIE CityNetworks - SLA titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Le projet est estimé **10 301.43 € HT.** La participation de la commune portera sur **50 %** du montant H.T. des travaux de génie civil, soit **5 150.72 €**, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

La dissimulation coordonnée des réseaux électriques et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

Les participations définitives de la commune tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux et après attachement.

En complément des travaux ci-dessus, il est nécessaire de traiter **l'éclairage public.** Le projet est estimé à **16 242.24 HT.**

La participation de la commune sera de **13 442.24 €,** conformément au règlement d'usage du transfert de compétence. Cette somme sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées correspondantes.**
- **Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux.**

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives.

Par ailleurs M. Le Maire informe qu'il va rédiger un courrier de demande auprès du SIEDA pour étudier l'enfouissement de la traverse et des rues adjacentes de Lacassagne et programmer les travaux en 2026.

6) Délibération pour le montage des dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental et validation des plans de financement :

6-1) Requalification des espaces ludiques de Ceignac :

M. Le Maire rappelle que le village de Ceignac est doté de deux aires de jeux vétustes pour lesquelles un projet de requalification va être lancée en 2025.

Par ailleurs, la mise en place du City Stade en octobre 2024 sur l'espace des « anciennes lagunes » nécessite de compléter cet équipement par l'ajout d'autres modules et de parfaire le site par un aménagement paysager mais aussi par l'intégration d'un espace de convivialité.

Ce programme d'aménagement des espaces ludiques du village de Ceignac va nécessiter le remplacement des jeux existants et la requalification complète des aires de jeux actuelles.

Une des aires de jeux sera transférée sur un autre site plus adapté aux demandes des usagers.

Le montant total de ce programme est de l'ordre de 85 000 € TTC.

M. Le Maire propose de solliciter des subventions pour ce dossier.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES

Travaux : *Programme d'aménagement des espaces ludiques du Village de Ceignac*	***Coût H.T.*** **70 701,85 €**
Achat des jeux (devis Ludo Parc)	*30 192,65 €*
Aménagement des aires de jeux (estimation des travaux réalisés en régie)	*11 080,00 €*
Aménagement de l'entrée du City Stade (devis Brugier)	*29 429,20 €*

RECETTES

Subvention ETAT demandée en DETR 2025 :	0 € attribué
Subvention du Conseil Départemental de 20 %	14 140,37 €
Autofinancement ou emprunt	56 561,48 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte le programme d'aménagement des espaces ludiques du Village de Ceignac,**
- **Approuve les modalités de financement du projet telles que décrites ci-dessus**
- **Autorise M. Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet**

6-2) Traitement de l'air de l'école de Magrin :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'équiper l'école de Magrin d'un équipement permettant de renouveler l'air et ainsi assainir les salles de classes, l'espace motricité et la salle du réfectoire.

Le coût estimatif de cet équipement, maîtrise d'œuvre comprise, serait de l'ordre de 120 000,00 € HT.

M. Le Maire propose de solliciter des subventions pour ce dossier.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES

Travaux :	***Coût H.T.***
Maitrise d'œuvre – Etudes - Divers	*15 315,00 €*
Equipement d'extraction et renouvellement de l'air	104 350,00 €

Total 119 665,00 € HT soit 143 598,00 € TTC

RECETTES

Subvention ETAT de 20% :	23 933,00 €
Subvention du Conseil Départemental de 15 %	17 949,75 €
Autofinancement ou emprunt	77 782,25 €

Total 119 665,00 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte l'opération d'équiper l'école de Magrin d'un système de traitement de l'air,**
- **Approuve les modalités de financement du projet telles que décrites ci-dessus**
- **Autorise M. Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet**

6-3) Rénovation énergétique des logements de l'ancien presbytère de Magrin :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénover les logements de l'ancien presbytère de Magrin. Le lancement d'une consultation pour 4 lots est programmé dans le mois de juin 2025 et un démarrage des travaux courant septembre. La durée du chantier est estimée à 12 semaines.

Ces travaux permettront de réduire les consommations énergétiques des trois locataires. Pour cela les menuiseries extérieures seront remplacées, le chauffage sera doté de pompes à chaleur individuelle. Enfin un volet isolation et plâtrerie permettra de compléter la rénovation.

Le coût estimatif du projet, maîtrise d'œuvre comprise ainsi que des divers et imprévus, serait de l'ordre de 125 000,00 € HT.

M. Le Maire propose de solliciter des subventions pour ce dossier.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES

Travaux :	***Coût H.T.***
Maitrise d'œuvre – Etudes - Divers	*≈ 15 000,00 €*
Estimation des travaux de rénovation énergétique	98 888,01 €
Travaux divers (peinture – revêtement)	≈ 10 %

Total 125 000,00 € HT soit 150 000,00 € TTC

RECETTES

Subvention ETAT de 20% à 40% :	De 25 000,00 € à 50 000,00 €
Subvention du Conseil Départemental de 20 %	25 000,00 €
Autofinancement ou emprunt	De 75 000,00 € à 50 000,00 €

Total 125 000,00 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte l'opération de rénovation énergétique des logements de l'ancien presbytère de Magrin,**
- **Approuve les modalités de financement du projet telles que décrites ci-dessus**
- **Autorise M. Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet**

6-4) Rénovation du patrimoine : entretien de l'armoire des fonts baptismaux :

M. Le Maire propose, que dans le cadre du programme de restauration du patrimoine ancien de la commune, de porter une attention particulière sur les objets de la basilique de Ceignac.

Il indique au conseil municipal que l'armoire des fonts baptismaux située dans cette enceinte, classée « monuments historiques » en date du 22/01/2002, nécessite une restauration.

L'atelier de restauration de Morgane POIRIER a effectué une proposition de restauration qui s'élève à 14 556,40 euros HT.

M. Le maire propose de lancer les travaux et de solliciter les partenaires financiers (Département, Région, DRAC) au vu de la dépense conséquente. Le plan de financement de cette opération pourrait se traduire de la façon suivante :

DEPENSES en € HT	RECETTES en € HT
14 556,40	2 911,28 (Département 20 %)
	2 911,28 (Région 20 %)
	5 822,56 (DRAC 40 %)
	2 911,28 (autofinancement communal)

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **valide le programme de restauration de l'armoire des fonts baptismaux et le plan de financement proposé par M. Le maire**
- **mandate M. Le Maire pour signer tous les documents et toutes les pièces nécessaires aux demandes de subvention.**

6-5) Rénovation énergétique de l'école de Magrin :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet du traitement de l'air à l'école de Magrin, il est envisagé au préalable de procéder à des travaux de rénovation énergétique du bâtiment.

Le coût estimatif des travaux de la rénovation énergétique de l'école de Magrin, maîtrise d'œuvre comprise, serait de l'ordre de 80 00,00 € HT.

M. Le Maire propose de solliciter des subventions pour ce dossier.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES

Travaux :	***Coût H.T.***
Maitrise d'œuvre – Etudes - Divers	10 467,00 €
Travaux de rénovation énergétique de l'école	69 780,00 €

Total 80 247,00 € HT soit 96 296,40 € TTC

RECETTES

Subvention ETAT de 20% à 40% :	De 16 049,40 € à 32 098,80 €
Subvention du Conseil Départemental de 20 %	16 049,40 €
Autofinancement ou emprunt	De 32 098,80 à 48 148,20 €

Total 80 247,00 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte l'opération de rénovation énergétique de l'école de Magrin,
- Approuve les modalités de financement du projet telles que décrites ci-dessus
- Autorise M. Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet

7) Adhésion à l'Association Départementale de « l'Union Nationale des propriétaires immobiliers 12 » :

L'Association Départementale de « l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers » (UNPI 12), représentée par son Président, M. Guy LAURENS, a présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2025 les avantages que les collectivités bailleurs de logements ont à adhérer à l'association.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association UNPI (Union Nationale des Propriétaires Immobiliers) pour permettre une meilleure gestion des biens communaux mis à la location et dans la rédaction des baux.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide l'adhésion de la Commune à l'association UNPI**
- **adopte le principe de porter au budget communal la cotisation de 120 euros par an auquel peuvent se rajouter l'obtention de documents tels que des baux d'habitations, des baux commerciaux ou autres… (25 € les 2 exemplaires).**

8) Questions diverses.

■ ACQUISITION – URBANISME- FONCIER :

- Terrain Perez à Magrin pour l'extension d'un garage : M. Le Maire informe que le propriétaire souhaitant l'agrandissement de son garage a finalement trouvé une autre solution.

- Découpage de terrain sous le bâtiment de la MEJ : la société ABC a été mandaté pour procéder au découpage de deux lots sur les parcelles G n°168-169 et de lancer un permis d'aménager.

■ TRAVAUX :

- Projet d'aménagement des abords du city stade de Ceignac : La Société BRUGIER a terminé la pose des bordures excepté le raccordement à la voie communale. Le mélange « terre- pierre » a été intégré sur l'espace stationnement. Le modelé de terre végétale est en cours ainsi que la réalisation des dalles béton pour la pose des bancs et tables.

- Aménagement des aires de jeux : Le devis de fourniture des jeux auprès de la société Ludoparc sera validé dans les prochains jours. Le montant des jeux, hors sol souple, est de 23 951,14 €. Ces achats seront imputés sur l'opération 8003 dotée de 40 000 € TTC. Une commande de tables auprès d'OPTEO de Sébazac est en cours à laquelle sera raccrochée l'achat d'une table pour le secteur du Plô.

- Programme éclairage public 2025 : Après demande auprès du SIEDA de moderniser le luminaire de Calmont tout en gardant à l'esprit historique du site, une proposition du fabricant RAGNI modèle « Lampion » est à l'étude. M. HOLDERBACH a été consulté pour valider le blason à intégrer à la collerette. Le modèle de gravure sera à faire valider par les élus et par les services de l'UDAP (Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine). L'objectif est la mise en lumière du village de Calmont courant octobre – novembre.

La participation financière de la Commune reste inchangée à 33 000 €.

- Rénovation énergétique des logements de l'ancien presbytère de Magrin : lancement de la consultation prévue début du mois de juin 2025 pour des travaux en septembre (12 semaines).

- Etude de la voirie du secteur de Gardin : la projection du plan projet et l'estimation ont été visualisés par les élus. Un système de chicanes sera intégré ainsi que du stationnement supplémentaire. La consultation est prévue pour fin juin afin de débuter les travaux courant septembre 2025. Une validation des membres de la Commission Voirie sera demandée lors de la prochaine réunion.

- Regroupement des sites de containers poubelles : M. Le Maire informe que les services de la CCPS travaillent à des regroupements de points de collecte afin de réduire le temps des tournées. La liste des points impactés sera transmise aux membres du Conseil Municipal. La suppression de certains sites sera effective courant juin.

Une demande auprès des services de la CCPS sera faite concernant la rénovation des affichages d'information présents sur les sites et qui sont pour certains en mauvais état.

- Déploiement de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation : la société TECSOL a préparé le dossier de Déclaration Préalable pour l'intégration des panneaux sur le toit de la Salle des Fêtes de Magrin.

■ PERSONNEL :

- Recrutement des deux emplois d'été : deux candidats ont été retenus (M. Titouan VERGNES - du 15/07/2025 au 01/08/2025 et Mme Clémence BESSUEJOULS - du 21/07/2025 au 08/08/2025).

- Commission RH programmée le 03 juin 2025 : recrutement pour le service scolaire à programmer

- Réouverture du samedi matin : l'accueil du public n'est plus assuré le samedi matin depuis le mois de février 2025. Cette situation perdurera jusqu'à nouvel ordre.

■ DIVERS :

- SDIS : La direction du SDIS de Rodez a informé M. Le Maire de leur souhait de transférer la caserne de Rodez sur un autre site. Les travaux envisagés sont de l'ordre de 10 Millions €. Une participation financière de la commune, calculée au prorata du nombre d'habitants défendus par le SDIS de Rodez a été évoquée.

Une réunion programmée le 10 juin à 10h00 permettra d'en savoir plus.

- Lettre municipale : rapporteur Marc LAFARGE

- Journée citoyenne du 17 mai 2025 : rapporteur Eric CARRARA

- Fête des plantes : le week-end du 07 et 08 juin 2025

- COPIL à programmer pour la Maison des Associations

■ Planning des réunions à venir :

Réunion pour le livret d'accueil : le mardi 27 mai 2025 à 20h30

Prochaine réunion des adjoints le vendredi 06 juin 2025 à 9h30

Anniversaire des 20 ans de la Médiathèque : le samedi 14 juin 2025

Planning d'utilisation des salles de fêtes : le mardi 24 juin 2025 à 20h30

Prochain Conseil Municipal le 26 juin 2025 à 20h30 et à confirmer le 17 juillet 2025

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h30.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

du 22 mai 2025

Présents : David MAZARS, Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Marie-Laure FUGIT, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GUILLEMIN, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Noémie REBOUL, Elodie TROUCHE, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Patrick BOUSQUET (donne pouvoir à Céline TRUEL), Michèle BOUTONNET (donne pouvoir à Marc ANDRIEU), Patricia LAUR (donne pouvoir à Suzanne GINISTY).

Présents(es) : 15, **Représenté(s-es)** : 3, **Votant(s-es) :** 18.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1) **Acquisition de la parcelle A n°1069 à Lacassagne,**
2) **Délibération pour l'admission de titres en non-valeur,**
3) **Délibération pour l'approbation d'une convention de confection et portage de repas pour les établissements scolaires de la Commune,**
4) **Lancement de la consultation pour la rénovation énergétique des logements de l'ancien presbytère de Magrin,**
5) **Délibération pour la participation financière de la Commune aux travaux de câblage du secteur Lacassagne et étude complémentaire,**
6) **Délibération pour le montage des dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental et validation des plans de financement,**
7) **Adhésion à l'Association Départementale de « l'Union Nationale des propriétaires immobiliers 12 »,**
8) **Questions diverses.**

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 est approuvé sans modification.

1) Acquisition de la parcelle A n°1069 à Lacassagne :

M. Le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'aménagement sécuritaire effectués à Lacassagne, route des Quatre Vents.

Afin de les mener à bien, une acquisition de terrain a été négociée avec l'indivision ECHE sur la parcelle A 904 leur appartenant, acquisition de 9 m² par la commune portant le numéro A 1069.

Cette négociation a abouti à une acquisition à l'euro symbolique, les frais de bornage et de notaire étant supportés par la commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sans la voix de M. Le Maire qui ne prend pas part au vote car étant de la famille avec l'indivision ECHE :

• valide l'acquisition de la parcelle A 1069 à l'indivision ECHE, d'une surface de 9 m², acquisition à l'euro symbolique, les frais de bornage et d'acte notarié étant supportés par la Commune,

• indique que cette parcelle sera basculée dans le domaine public communal,

• mandate M. Le Maire-Adjoint pour signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette affaire.

2) Délibération pour l'admission de titres en non-valeur :

2-1) Budget Commune : admission de titres en non-valeur :

Le conseil municipal de la commune de Calmont, après avoir pris connaissance :

- des créances pour lesquelles sont sollicitées l'admission en non-valeur en raison du fait que toutes les voies de poursuite ont été épuisées ou que ces dernières n'ont pas produit d'effet, créances s'élevant à 608,55 €,

DÉCIDE l'admission en non-valeur des créances pour un montant de 608,55 Euros et charge M. Le Maire de comptabiliser ces sommes par l'ordonnancement d'un mandat au compte 6541.

2-2) Budget Assainissement : admission de titres en non-valeur :

Le conseil municipal de la commune de Calmont, après avoir pris connaissance :

- des créances pour lesquelles sont sollicitées l'admission en non-valeur en raison du fait que toutes les voies de poursuite ont été épuisées ou que ces dernières n'ont pas produit d'effet, créances s'élevant à 1 662,43 €,

DÉCIDE l'admission en non-valeur des créances pour un montant de 1 662,43 Euros et charge M. Le Maire de comptabiliser ces sommes par l'ordonnancement d'un mandat au compte 6541.

3) Délibération pour l'approbation d'une convention de confection et portage de repas pour les établissements scolaires de la Commune :

Approbation de la convention établie entre la société « LMCC », Les Mazelles, 12 120 COMPS LA GRAND VILLE et la Mairie de CALMONT :

Dans le cadre du renouvellement de la convention de confection et portage de repas, M. Le Maire informe que la Commune en charge du service cantine pour les trois établissements scolaires de la Commune a fait appel à des sociétés pour contracter ce service sur les années 2025-2026.

Après la réunion du mardi 20 mai 2025, M. Le Maire propose de retenir l'offre de la société « LMCC » qui s'engage à :

- Fournir 4 jours par semaine un repas complet chaud entre 10h00 et 11h45 sur les sites de Ceignac et Magrin,
- Fournir ses repas composé d'une entrée froide ou chaude, d'une viande et d'un légume, (d'un fromage 2 jours / semaine), d'un dessert ou d'un fruit,
- Le pain et les boissons seront fournis par la Mairie,

Le coût du repas est fixé à 3,65 € HT (TVA 5,5%) soit 3,85 € TTC. Soit 0,05 centimes d'euros augmentation.

M. Le Maire rappelle que le détail du fonctionnement de ce contrat fait l'objet d'une convention et propose aux membres du Conseil Municipal de la signer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les éléments de cette convention et mandate M. Le Maire afin qu'il signe ce document aux conditions décrites ci-dessus.

4) Lancement de la consultation pour la rénovation énergétique des logements de l'ancien presbytère de Magrin :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de rénovation énergétique des logements de l'ancien presbytère de Magrin composé de 3 appartements et pour lesquels quatre corps de métiers seront consultés :

- Lot n°1 : menuiseries extérieures
- Lot n°2 : plâtrerie – isolation
- Lot n°3 : électricité – ventilation
- Lot n°4 : chauffage – eau chaude sanitaire

Au vu d'un montant global inférieur à 100 000 €, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de consulter pour chaque lot trois entreprises, pour lesquelles les pièces rédigées par l'équipe de maîtrise d'œuvre (SICA HABITAT RURAL et ENERGIE CONSEIL) seront à remettre : Acte d'engagement, CCAP, CCTP, DPGF, Mémoire technique, plans, calendrier.

Cette consultation composée de 4 lots sera analysée selon les critères de prix 40% et 60% pour le mémoire technique.

M. Le Maire envisage de consulter les entreprises dans les prochains jours pour une analyse à partir du 20 juin. Le démarrage des travaux est prévu pour septembre. La durée du chantier est estimée à 12 semaines.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide la proposition de M. Le Maire consistant à lancer une consultation des entreprises sous la forme d'une procédure adaptée avec remise des pièces signées en vue de l'attribution des marchés travaux.

- mandate M. Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette affaire.

5) Délibération pour la participation financière de la Commune aux travaux de câblage du secteur Lacassagne et étude complémentaire :

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement du village de Lacassagne, route des quatre vents, des travaux d'amélioration esthétique des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public **sont nécessaires et seront intitulés Câblage Secteur Lacassagne**.

Pour ce faire, il a saisi M. Le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du **réseau électrique** Secteur Lacassagne est estimé à **71 089.88 € HT.**

La **participation** de la Commune portera sur les **30 %** du montant ci-dessus soit **21 326.96 €**, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise GMES SPIE CityNetworks - SLA titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Le projet est estimé **10 301.43 € HT.** La participation de la commune portera sur **50 %** du montant H.T. des travaux de génie civil, soit **5 150.72 €**, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

La dissimulation coordonnée des réseaux électriques et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

Les participations définitives de la commune tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux et après attachement.

En complément des travaux ci-dessus, il est nécessaire de traiter **l'éclairage public.** Le projet est estimé à **16 242.24 HT.**

La participation de la commune sera de **13 442.24 €,** conformément au règlement d'usage du transfert de compétence. Cette somme sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées correspondantes.**
- **Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux.**

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives.

Par ailleurs M. Le Maire informe qu'il va rédiger un courrier de demande auprès du SIEDA pour étudier l'enfouissement de la traverse et des rues adjacentes de Lacassagne et programmer les travaux en 2026.

6) Délibération pour le montage des dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental et validation des plans de financement :

6-1) Requalification des espaces ludiques de Ceignac :

M. Le Maire rappelle que le village de Ceignac est doté de deux aires de jeux vétustes pour lesquelles un projet de requalification va être lancée en 2025.

Par ailleurs, la mise en place du City Stade en octobre 2024 sur l'espace des « anciennes lagunes » nécessite de compléter cet équipement par l'ajout d'autres modules et de parfaire le site par un aménagement paysager mais aussi par l'intégration d'un espace de convivialité.

Ce programme d'aménagement des espaces ludiques du village de Ceignac va nécessiter le remplacement des jeux existants et la requalification complète des aires de jeux actuelles.

Une des aires de jeux sera transférée sur un autre site plus adapté aux demandes des usagers.

Le montant total de ce programme est de l'ordre de 85 000 € TTC.

M. Le Maire propose de solliciter des subventions pour ce dossier.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES

Travaux : *Programme d'aménagement des espaces ludiques du Village de Ceignac*	***Coût H.T.*** **70 701,85 €**
Achat des jeux (devis Ludo Parc)	*30 192,65 €*
Aménagement des aires de jeux (estimation des travaux réalisés en régie)	*11 080,00 €*
Aménagement de l'entrée du City Stade (devis Brugier)	*29 429,20 €*

RECETTES

Subvention ETAT demandée en DETR 2025 :	0 € attribué
Subvention du Conseil Départemental de 20 %	14 140,37 €
Autofinancement ou emprunt	56 561,48 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte le programme d'aménagement des espaces ludiques du Village de Ceignac,**
- **Approuve les modalités de financement du projet telles que décrites ci-dessus**
- **Autorise M. Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet**

6-2) Traitement de l'air de l'école de Magrin :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'équiper l'école de Magrin d'un équipement permettant de renouveler l'air et ainsi assainir les salles de classes, l'espace motricité et la salle du réfectoire.

Le coût estimatif de cet équipement, maîtrise d'œuvre comprise, serait de l'ordre de 120 000,00 € HT.

M. Le Maire propose de solliciter des subventions pour ce dossier.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES

Travaux :	***Coût H.T.***
Maitrise d'œuvre – Etudes - Divers	*15 315,00 €*
Equipement d'extraction et renouvellement de l'air	104 350,00 €

Total 119 665,00 € HT soit 143 598,00 € TTC

RECETTES

Subvention ETAT de 20% :	23 933,00 €
Subvention du Conseil Départemental de 15 %	17 949,75 €
Autofinancement ou emprunt	77 782,25 €

Total 119 665,00 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte l'opération d'équiper l'école de Magrin d'un système de traitement de l'air,**
- **Approuve les modalités de financement du projet telles que décrites ci-dessus**
- **Autorise M. Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet**

6-3) Rénovation énergétique des logements de l'ancien presbytère de Magrin :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénover les logements de l'ancien presbytère de Magrin. Le lancement d'une consultation pour 4 lots est programmé dans le mois de juin 2025 et un démarrage des travaux courant septembre. La durée du chantier est estimée à 12 semaines.

Ces travaux permettront de réduire les consommations énergétiques des trois locataires. Pour cela les menuiseries extérieures seront remplacées, le chauffage sera doté de pompes à chaleur individuelle. Enfin un volet isolation et plâtrerie permettra de compléter la rénovation.

Le coût estimatif du projet, maîtrise d'œuvre comprise ainsi que des divers et imprévus, serait de l'ordre de 125 000,00 € HT.

M. Le Maire propose de solliciter des subventions pour ce dossier.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES

Travaux :	***Coût H.T.***
Maitrise d'œuvre – Etudes - Divers	*≈ 15 000,00 €*
Estimation des travaux de rénovation énergétique	98 888,01 €
Travaux divers (peinture – revêtement)	≈ 10 %

Total 125 000,00 € HT soit 150 000,00 € TTC

RECETTES

Subvention ETAT de 20% à 40% :	De 25 000,00 € à 50 000,00 €
Subvention du Conseil Départemental de 20 %	25 000,00 €
Autofinancement ou emprunt	De 75 000,00 € à 50 000,00 €

Total 125 000,00 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte l'opération de rénovation énergétique des logements de l'ancien presbytère de Magrin,**
- **Approuve les modalités de financement du projet telles que décrites ci-dessus**
- **Autorise M. Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet**

6-4) Rénovation du patrimoine : entretien de l'armoire des fonts baptismaux :

M. Le Maire propose, que dans le cadre du programme de restauration du patrimoine ancien de la commune, de porter une attention particulière sur les objets de la basilique de Ceignac.

Il indique au conseil municipal que l'armoire des fonts baptismaux située dans cette enceinte, classée « monuments historiques » en date du 22/01/2002, nécessite une restauration.

L'atelier de restauration de Morgane POIRIER a effectué une proposition de restauration qui s'élève à 14 556,40 euros HT.

M. Le maire propose de lancer les travaux et de solliciter les partenaires financiers (Département, Région, DRAC) au vu de la dépense conséquente. Le plan de financement de cette opération pourrait se traduire de la façon suivante :

DEPENSES en € HT	RECETTES en € HT
14 556,40	2 911,28 (Département 20 %)
	2 911,28 (Région 20 %)
	5 822,56 (DRAC 40 %)
	2 911,28 (autofinancement communal)

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **valide le programme de restauration de l'armoire des fonts baptismaux et le plan de financement proposé par M. Le maire**
- **mandate M. Le Maire pour signer tous les documents et toutes les pièces nécessaires aux demandes de subvention.**

6-5) Rénovation énergétique de l'école de Magrin :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet du traitement de l'air à l'école de Magrin, il est envisagé au préalable de procéder à des travaux de rénovation énergétique du bâtiment.

Le coût estimatif des travaux de la rénovation énergétique de l'école de Magrin, maîtrise d'œuvre comprise, serait de l'ordre de 80 00,00 € HT.

M. Le Maire propose de solliciter des subventions pour ce dossier.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES

Travaux :	***Coût H.T.***
Maitrise d'œuvre – Etudes - Divers	10 467,00 €
Travaux de rénovation énergétique de l'école	69 780,00 €

Total 80 247,00 € HT soit 96 296,40 € TTC

RECETTES

Subvention ETAT de 20% à 40% :	De 16 049,40 € à 32 098,80 €
Subvention du Conseil Départemental de 20 %	16 049,40 €
Autofinancement ou emprunt	De 32 098,80 à 48 148,20 €

Total 80 247,00 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte l'opération de rénovation énergétique de l'école de Magrin,
- Approuve les modalités de financement du projet telles que décrites ci-dessus
- Autorise M. Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet

7) Adhésion à l'Association Départementale de « l'Union Nationale des propriétaires immobiliers 12 » :

L'Association Départementale de « l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers » (UNPI 12), représentée par son Président, M. Guy LAURENS, a présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2025 les avantages que les collectivités bailleurs de logements ont à adhérer à l'association.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association UNPI (Union Nationale des Propriétaires Immobiliers) pour permettre une meilleure gestion des biens communaux mis à la location et dans la rédaction des baux.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide l'adhésion de la Commune à l'association UNPI**
- **adopte le principe de porter au budget communal la cotisation de 120 euros par an auquel peuvent se rajouter l'obtention de documents tels que des baux d'habitations, des baux commerciaux ou autres… (25 € les 2 exemplaires).**

8) Questions diverses.

■ ACQUISITION – URBANISME- FONCIER :

- Terrain Perez à Magrin pour l'extension d'un garage : M. Le Maire informe que le propriétaire souhaitant l'agrandissement de son garage a finalement trouvé une autre solution.

- Découpage de terrain sous le bâtiment de la MEJ : la société ABC a été mandaté pour procéder au découpage de deux lots sur les parcelles G n°168-169 et de lancer un permis d'aménager.

■ TRAVAUX :

- Projet d'aménagement des abords du city stade de Ceignac : La Société BRUGIER a terminé la pose des bordures excepté le raccordement à la voie communale. Le mélange « terre- pierre » a été intégré sur l'espace stationnement. Le modelé de terre végétale est en cours ainsi que la réalisation des dalles béton pour la pose des bancs et tables.

- Aménagement des aires de jeux : Le devis de fourniture des jeux auprès de la société Ludoparc sera validé dans les prochains jours. Le montant des jeux, hors sol souple, est de 23 951,14 €. Ces achats seront imputés sur l'opération 8003 dotée de 40 000 € TTC. Une commande de tables auprès d'OPTEO de Sébazac est en cours à laquelle sera raccrochée l'achat d'une table pour le secteur du Plô.

- Programme éclairage public 2025 : Après demande auprès du SIEDA de moderniser le luminaire de Calmont tout en gardant à l'esprit historique du site, une proposition du fabricant RAGNI modèle « Lampion » est à l'étude. M. HOLDERBACH a été consulté pour valider le blason à intégrer à la collerette. Le modèle de gravure sera à faire valider par les élus et par les services de l'UDAP (Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine). L'objectif est la mise en lumière du village de Calmont courant octobre – novembre.

La participation financière de la Commune reste inchangée à 33 000 €.

- Rénovation énergétique des logements de l'ancien presbytère de Magrin : lancement de la consultation prévue début du mois de juin 2025 pour des travaux en septembre (12 semaines).

- Etude de la voirie du secteur de Gardin : la projection du plan projet et l'estimation ont été visualisés par les élus. Un système de chicanes sera intégré ainsi que du stationnement supplémentaire. La consultation est prévue pour fin juin afin de débuter les travaux courant septembre 2025. Une validation des membres de la Commission Voirie sera demandée lors de la prochaine réunion.

- Regroupement des sites de containers poubelles : M. Le Maire informe que les services de la CCPS travaillent à des regroupements de points de collecte afin de réduire le temps des tournées. La liste des points impactés sera transmise aux membres du Conseil Municipal. La suppression de certains sites sera effective courant juin.

Une demande auprès des services de la CCPS sera faite concernant la rénovation des affichages d'information présents sur les sites et qui sont pour certains en mauvais état.

- Déploiement de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation : la société TECSOL a préparé le dossier de Déclaration Préalable pour l'intégration des panneaux sur le toit de la Salle des Fêtes de Magrin.

■ PERSONNEL :

- Recrutement des deux emplois d'été : deux candidats ont été retenus (M. Titouan VERGNES - du 15/07/2025 au 01/08/2025 et Mme Clémence BESSUEJOULS - du 21/07/2025 au 08/08/2025).

- Commission RH programmée le 03 juin 2025 : recrutement pour le service scolaire à programmer

- Réouverture du samedi matin : l'accueil du public n'est plus assuré le samedi matin depuis le mois de février 2025. Cette situation perdurera jusqu'à nouvel ordre.

■ DIVERS :

- SDIS : La direction du SDIS de Rodez a informé M. Le Maire de leur souhait de transférer la caserne de Rodez sur un autre site. Les travaux envisagés sont de l'ordre de 10 Millions €. Une participation financière de la commune, calculée au prorata du nombre d'habitants défendus par le SDIS de Rodez a été évoquée.

Une réunion programmée le 10 juin à 10h00 permettra d'en savoir plus.

- Lettre municipale : rapporteur Marc LAFARGE

- Journée citoyenne du 17 mai 2025 : rapporteur Eric CARRARA

- Fête des plantes : le week-end du 07 et 08 juin 2025

- COPIL à programmer pour la Maison des Associations

■ Planning des réunions à venir :

Réunion pour le livret d'accueil : le mardi 27 mai 2025 à 20h30

Prochaine réunion des adjoints le vendredi 06 juin 2025 à 9h30

Anniversaire des 20 ans de la Médiathèque : le samedi 14 juin 2025

Planning d'utilisation des salles de fêtes : le mardi 24 juin 2025 à 20h30

Prochain Conseil Municipal le 26 juin 2025 à 20h30 et à confirmer le 17 juillet 2025

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h30.